

DÉCLARATION COMMUNALE DE PIÉGEAGE
Valable trois ans à compter de la date du visa du Maire

D_p

Art. L.427.8 du Code de l'Environnement, Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007 modifié et Arrêté Ministériel du 3 juillet 2019

COMMUNE DE HEYRIEUX
PÉRIODE DU 1/07/2023 au 30/06/2026...

(REMPLIR UNE FICHE PAR COMMUNE)

NOM - PRÉNOM et ADRESSE du DÉCLARANT : Musson Florent TÉLÉPHONE : 06.24.73.66.10
23 rue hector berlioz 69330 Jonage
QUALITÉ : PROPRIÉTAIRE - POSSESSEUR - FERMIER - DÉLÉGUÉ - ACCA (1)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) PIÉGEUR(S)			
NOMS et PRÉNOMS ADRESSES COMPLÈTES	ADRESSE MAIL	N° AGRÈMENT	TÉLÉPHONE
<u>Musson Florent</u> <u>23 rue hector berlioz 69330 Jonage</u>	<u>sflorent.musson2008</u> <u>@orange.fr</u>	<u>6927</u> <u>50</u>	<u>06.24.73.</u> <u>66.10</u>

MAIRIE D'HEYRIEUX
19 FEV. 2024

MOTIF DU PIÉGEAGE : dégâts sur paille pper, présence d'espèce exot
NATURE DES PIÈGES : CAGE PIÈGE - PIÈGE A ŒUF, X ... - COLLET ARRÊTOIR - PIÈGE A LACET -
(sous réserve pièges autorisés) (1) piège de catégorie 3 et 4
NOMBRE DE PIÈGES : 4 ÉPOQUE DE PIÉGEAGE : de février à septembre
ZONES DE PIÉGEAGE, lieux-dits : le mus, la clauve, rayanche
☐ En réserve de chasse ☒ Hors réserve de chasse
(cocher la case correspondante)

Visa et date du Maire
Heyrieux le 19/02/2024
le Maire
Daniel ANGOVIN



Fait à Heyrieux, le 16/02/24
signature
[Signature]

(1) - Rayer les mentions inutiles
N.B. :

- La déclaration doit être établie avant toute opération de piégeage,
- La déclaration doit être affichée à l'emplacement réservé aux affichages officiels après avoir été datée et paraphée par la mairie,
- Le déclarant est le titulaire du droit de destruction : propriétaire, possesseur ou fermier ; ou son délégué le cas échéant : ACCA, piégeur, ou tierce personne,
- Diffusion :
 - o un exemplaire en Mairie,
 - o un exemplaire à la DDT- Service Environnement – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9 - FAX : 04 56 59 42 49 ou COURRIEL : ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr - un exemplaire à conserver,
- Pour tout renseignement, appeler le Bureau de la Chasse à la D.D.T. 38 - ☎ 04 56 59 42 32